

À CONSERVER

CASTELLAR



A connaître

# DICRIM

Simplifiée

Le mot du Maire,



Chers (ères) administrés (es),

La sécurité des habitants de CASTELLAR fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Cette brochure, qui se veut volontairement simple, est destinée à vous informer sur **les consignes de sécurité** à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune : **LES MOUVEMENTS DE TERRAIN et les SÉISMES**

Vous y trouverez également quelques informations pratiques.

En effet, sur les Alpes-Maritimes en général et sur la commune en particulier ces risques se sont pas à exclure puisque certains se sont déjà malheureusement concrétisés par le passé.

Je vous demande de **consulter et de connaître** le contenu de cette brochure et de **la conserver précieusement** à portée de main.

En complément de ce travail de consignes de sécurité, la commune a élaboré, conformément à la loi, un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif d'organiser nos moyens communaux et de pouvoir réagir efficacement si l'événement survient. Il est en effet de mon devoir de vous ALERTER, de vous METTRE EN SECURITÉ, de vous INFORMER et même de vous ALIMENTER et de vous HÉBERGER si nécessaire.

Le PCS est à votre disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

En espérant de tout cœur à ne pas avoir à mettre en œuvre ces consignes de sécurité.

Huguette LAYET, maire de CASTELLAR

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ



**Numéro communal d'urgence : 06 20 99 09 04**

**POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17 - SAMU 15**

La commune ne possède pas de sirène. Vous serez alerté (es) d'un événement de catastrophe naturelle soit par véhicule avec haut-parleur, soit par téléphone, soit par porte à porte ou internet.

## CE QU'IL FAUT FAIRE

- ⇒ Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre en bouchant soigneusement les ouvertures
- ⇒ Couper gaz, électricité, climatisation, chauffage et ventilation
- ⇒ Se mettre à l'écoute des radios nationales ou locales



## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- ⇒ Rester dans un véhicule
- ⇒ Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de la sécurité)
- ⇒ Téléphoner (les réseaux doivent rester libres pour les secours)
- ⇒ Rester près des vitres
- ⇒ Ouvrir les fenêtres
- ⇒ Allumer une quelconque flamme
- ⇒ Quitter l'abri sans consignes



**Si vous devez évacuer votre immeuble ou habitation, rendez-vous à l'école avec votre kit d'urgence sinon, restez chez vous en attendant les directives de la commune**

## CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARE)

Le CARE est une structure d'accueil « réflexe » mise en place par la commune pour vous accueillir si vous êtes touché par un sinistre (inondations, tremblement de terre, mouvements de terrain .....). Elle peut être utilisée également dans d'autres circonstances (accident d'autocar .....)



Si vous êtes malheureusement obligé (es) de vous y rendre, n'oubliez pas **d'emporter votre kit d'urgence**

**CARE → Ecole**

**Pas de téléphone fixe. Appeler le numéro communal d'urgence**

# Conduites à tenir



## RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

### consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

#### PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- abritez-vous sous un meuble solide
- éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

#### APRES



- fermez le gaz et l'électricité



- éloignez-vous de la zone dangereuse
- rejoignez le lieu de regroupement



- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur



- respectez les consignes des autorités



## RISQUE SISMIQUE

### consignes en cas de tremblement de terre

#### PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- abritez-vous sous un meuble solide

à l'extérieur



- éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

#### APRES



- fermez le gaz et l'électricité



- ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur



- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

rejoignez le lieu de regroupement



# Avoir sous la main un KIT D'URGENCE

(sac à dos, sac de sport ou valise)

## **A emporter si vous êtes obligé (es) de quitter votre habitation**

**SE SIGNALER** : torche, gilet fluorescent

**BESOINS EN NOURRITURE ET BOISSON** : eau, aliments énergétiques, couverts

**PREMIERS SOINS** : pansements, paracétamol, désinfectant

## **QUITTER SON HABITATION EN TOUTE TRANQUILLITÉ**

- ⇒ Photocopies papiers administratifs : CI, PC, carnet de santé, carte vitale, livret de famille
- ⇒ Double des clés de voiture, double des clés de maison

## **HYGIÈNE et FROID**

- ⇒ Affaires de toilettes, serviettes
- ⇒ Vêtements chauds, couverture de survie

## **RESTER INFORMÉ**

- ⇒ Radio

## **PRÉTENDRE A UNE INDEMNISATION**

- ⇒ Photocopies des contrats des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)
- ⇒ Appareil photo numérique

## **POUR M'OCCUPER PENDANT LA MISE A L'ABRI**

- ⇒ Livres, revues,
- ⇒ Jeux pour enfants, pour adultes

## **AU DERNIER MOMENT**

- **Téléphone portable + chargeur (rassurer les proches, communiquer avec les secours)**
- **Médicaments spécifiques (traitements en cours)**
- **Démarches personnelles (papiers d'identité, argent, CB, chéquier)**